



LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

Envoi par courriel

ANPF, par M. D. Piazza

SAEN, par M. P. Graber

SGADN, par M. P. Siron

SPJN, par M. Daerendinger

SSP-RN, par Mme C. Grimm

SMF, par M. P. de Marcellis

Commission de travail Conseil d'État - Associations du personnel / Annulation de la rencontre du 25 octobre 2016 et perspectives

Madame, Monsieur,

Suite à l'annulation de la rencontre spéciale prévue le 25 octobre dernier, consécutive à la défection de plusieurs syndicats invités, nous souhaitons revenir par la présente sur le fonctionnement et les perspectives de notre Commission de travail.

Comme vous le savez, le canton fait actuellement face à une situation financière extrêmement difficile, qui n'a pas connu de précédent au cours des quatre dernières décennies du moins dans son ampleur et dans la rapidité de sa survenance. Si les charges de l'État connaissent une bonne maîtrise, le recul brutal des montants à recevoir au titre de la RPT et de l'impôt des entreprises induit une baisse massive des recettes, se montant à plus de 100 millions. Il n'est pas possible de l'ignorer.

Dans un tel contexte d'importantes et durables difficultés budgétaires, le Conseil d'État ne peut de toute évidence répondre à l'entier des préoccupations formulées par ses interlocuteurs. À l'inverse, il se voit contraint de proposer un nouveau programme d'économies fort conséquentes, dont vos différents syndicats et associations ont été pour l'essentiel informés, notamment lors de notre rencontre du 27 septembre dernier et par courriel du 6 octobre.

Nous soulignons que, si à l'heure actuelle, la situation financière critique de l'État impose l'élaboration d'un nouveau programme d'assainissement nécessitant la réduction d'une partie de ses charges salariales, elle n'a pas empêché le Conseil d'État de maintenir sa proposition de nouvelles grilles devant entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Ainsi, parce que la réforme de la politique salariale contribue à appuyer l'évolution de l'administration cantonale tout en ouvrant des perspectives pour ses titulaires, notre Conseil n'entend pas remettre en question les décisions prises et communiquées au personnel.

Mettant fin à deux années de régime transitoire, le nouveau système salarial assure l'automatisme de la progression individuelle annuelle. Il prévoit notamment quelques améliorations durables, en particulier concernant la situation du personnel enseignant des degrés 1 à 6, dont le salaire initial se voit sensiblement revalorisé.

Nous rappelons ici que certains éléments d'amélioration supplémentaires en faveur du personnel enseignant sont prévus, selon un calendrier et une intensité à discuter avec les représentant-e-s du personnel. D'où l'implantation d'un dialogue constructif à futur.

En outre, le Conseil d'État entend appuyer avec vigueur auprès de l'Autorité législative la proposition de non-répercussion de l'indexation négative de 0.4 point sur les traitements du personnel de la fonction publique.

Lors de la rencontre spéciale du 25 octobre 2016, nous projetions d'ouvrir également la discussion avec les représentants syndicaux sur les modalités de mise en œuvre et les mesures d'accompagnement du nouveau programme d'assainissement des finances. C'est pourquoi le Conseil d'État regrette vivement l'absence de sa tenue. Le refus de participer opposé par quatre associations du personnel pose la question de la nature future de nos échanges, comme de la pertinence de ces rencontres, pourtant prévues par la convention nous unissant.

Comme vous, nous nous interrogeons sur l'avenir de la convention qui doit guider nos travaux et nos discussions. Or, il nous paraît indispensable de pouvoir assurer le dialogue avec les représentant-e-s de la fonction publique. Y a-t-il lieu de mettre en place un autre organe ? D'instituer un autre contexte de discussion ?

Nous serions heureux d'avoir votre avis à cet égard.

Pour le surplus, force est de constater l'échec de nos discussions relatives aux conditions salariales 2017.

En réaffirmant le profond respect porté à l'engagement du personnel de l'État et notre volonté d'ouverture au dialogue avec les partenaires sociaux, nous attendons réponse de votre part et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 31 octobre 2016

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
J.-N. KARAKASH

La chancelière,
S. DESPLAND

